

Procès-verbal du conseil d'administration du 30 septembre 2021

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2021-084 du 18 octobre 2021 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 décembre 2021, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal du conseil d'administration du 30 septembre 2021 dont une copie est disponible sur le site intranet de l'établissement.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22

Nombre de voix favorables : 21

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Fait à Lyon, le 14 décembre 2021

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

